

■ PRÉVENTION : LES BONNES PRATIQUES ■

PROTECTION COLLECTIVE

➔ **ISOLER** les postes de travail bruyants (ponçage, meulage, compresseur,...).
À défaut, les éloigner des autres postes de travail.

➔ **LIMITER** la propagation du bruit (traitement acoustique des parois, écrans acoustiques,...).



ATTENTION
aux autres
bruits !

- baladeur,
- discothèque,
- bricolage,
- tir,...

Si le niveau sonore dépasse 80 dB (A)

PORT
DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES



La protection doit être mise **AVANT** d'entrer dans la zone de bruit, portée **PENDANT** toute la durée de l'exposition et retirée seulement **APRÈS** être sorti de la zone.



© Gaël KERBAOL - INRS

SANTÉ - SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Vous avez un médecin
du travail
Parlez-en ensemble !



© Marc FERSTEN

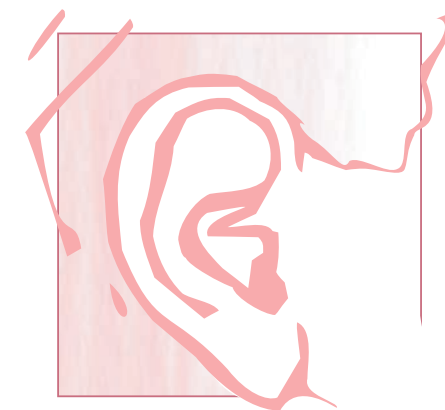


Directeur de la publication : Gérard ROPERT - Réalisation Chaîne graphique CRAMIF - Dépôt légal : 3^e trimestre 2010 - Impression : adm graphique

Atelier de carrosserie
automobile

Carrossier
Tôlier Peintre

Mes
oreilles,



J'y tiens !

■ PROTÉGEZ VOS OREILLES ■

Le bruit rend sourd

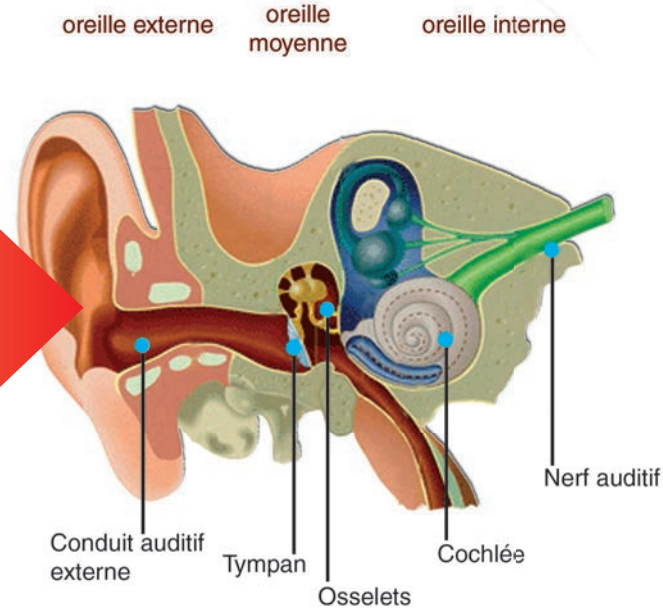
Bruits ambiants

- Compresseur
- Ventilation
- Dispositifs d'aspiration

SOURCES BRUYANTES

Bruits liés aux tâches

- Ponçage, martelage, utilisation d'outils à main ou électriques (visseuse...)
- Chute d'objets
- Pistolage en cabine
- Aire de lavage



Les effets nocifs du bruit sur l'audition

● LA FATIGUE AUDITIVE

C'est une baisse de l'audition ressentie à la sortie d'un lieu très bruyant, accompagnée parfois de sifflements ou de bourdonnements. Elle peut devenir irréversible selon l'intensité et la durée d'exposition au bruit.

● LE TRAUMATISME SONORE

C'est une perte soudaine de l'audition causée par un bruit intense et bref. Souvent elle est accompagnée de douleurs, de sifflements et/ou de vertiges. Ce traumatisme nécessite un traitement d'urgence.

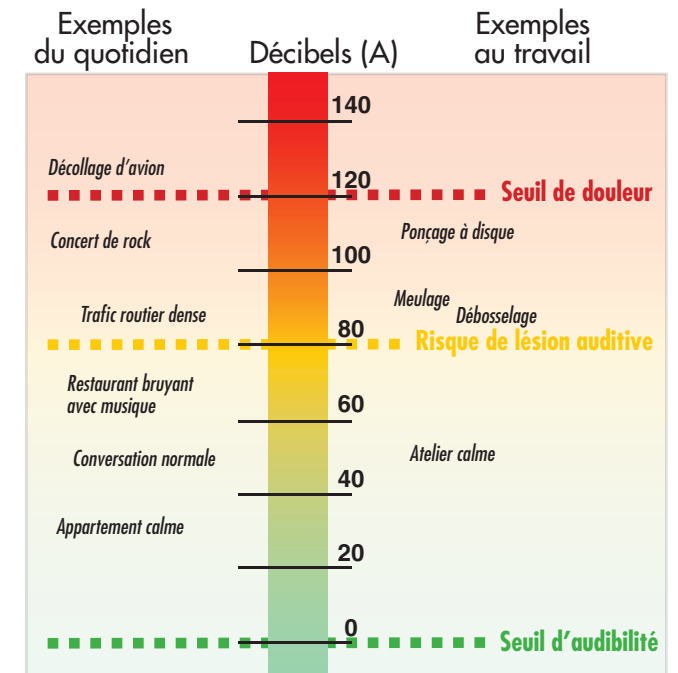
● LA SURDITÉ

L'exposition prolongée à des bruits intenses détruit progressivement les cellules de l'oreille interne. Elle conduit à une perte auditive voire à une surdité irréversible car ces cellules ne se régénèrent pas.

LES AUTRES EFFETS

- Fatigue générale, maux de tête, anxiété, troubles du sommeil,
- Augmentation de la fréquence cardiaque et de la tension artérielle,
- Gêne à la concentration.

ATTENTION !
Si vous devez élever la voix pour entendre, le niveau de bruit est assez important pour entraîner une perte d'audition.



La RÉGLEMENTATION a fixé un seuil d'alerte à 80 dB (A) pour 8 heures de travail par jour.

Décret n° 2006-892 du 19 juillet 2006

ATTENTION :

L'exposition à 80 dB (A) pendant 8 heures est équivalente à :

- 83 dB (A) pendant 4 heures
- 89 dB (A) pendant 1 heure
- 95 dB (A) pendant 1/4 d'heure

Quelques exemples de niveau sonore :

Ponçage à disque : 110 dB (A)
Meulage : 93 dB (A)
Débosselage : 87 dB (A)

Le médecin du travail peut mesurer le niveau sonore dans votre atelier